

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (délégation de vote à Claudine LAFOREST), Dominique GILLES (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON),

ABSENTS : Catherine CELESTIN, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-033 : SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Vu le code des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2017-032 approuvant le Compte Administratif 2016 du budget annexe du SPANC

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	586,42
Excédent d'investissement antérieur reporté	8 713,15

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

solde d'exécution de l'exercice	1 745,46
solde d'exécution cumulé	10 458,61

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

rappel du solde d'exécution cumulé	10 458,61
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	1 660,87
résultat antérieur	586,42
TOTAL A AFFECTER	2 247,29

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Date de transmission de l'acte : 28/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2017

Numéro de l'acte : 2017-033 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170323-2017-033-DE

Date de décision : 23/03/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 ligne 002 (report à nouveau créateur)	2 247,29
TOTAL	2 247,29

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 24 mars 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 28 . 03 . 17

Publié ou notifié

Le : 28 . 03 . 17

Le Président,

Alain DARBON

